



Démarches pour une succession

Par **elicenna_old**, le **12/12/2007 à 16:23**

Bonjour, rnrnL'ex-epouse de mon conjoint est décédée mercredi dernier. Les 3 enfants de leur union sont ses seuls héritiers (mineurs) Nous avons pris contact avec le notaire qui s'est occupée de la vente de la maison qu'elle occupait. Il nous a remis une liste (effrayante) de papaiers à lui remettre. Il a précisé aussi qu'il faudrait au moins 6 à 8 mois pour que ça bouge! Je précise que la maison est inhabitée depuis mercredi dernier et qu'elle a déjà été cambriolée.rnNotre souci n'est pas là. Le commandant qui s'est occupé de déclarée la mort a gardé la clefs de la maison et il nous dit que tant qu'un Juge des Tutelles ne sera pas nommé il ne donnera pas les clefs! Le problème c'est que nous ne pouvons pas récupérer les papiers pour faire le Dossier du Notaire pour débloquer la situation car tous les papiers sont dans la maison et que le commandant précise "je n'ai pas que ça à faire de vous faire escorter par 2 agents de Police" pour pour treouver 3 papiers tous les jours"!rnDe plus , la maison est dans un état lamentable depuis la mort de Madame. La vaiselle sale est dans l'evier, les poubelles non descendues, bref... Nous aimerions pouvoir y accéder pour faire un minimum de ménage pour éviter cafards et autres bestioles. rnQue devons nous faire? DEvons nous absolument passer par le Notaire pour faire le Dossier pour le J uge des Tutelles ou bien quelles démarches devons nous faire pour débloquer la situation et pouvoir nettoyer la maison? rnMerci pour votre aide, nous sommes vraiment perdus